



Procès Verbal Assemblée Générale Extraordinaire du 27 Septembre 2014 A Marseille



✉ 8, Traverse Charles Susini - BP 50104 - 13383 Marseille Cedex 13

☎ 04.91.66.30.10 📠 04.91.66.56.87 Mail : vballpce@orange.fr

<http://ligueprovencevolley.e-monsite.com>



N°Préfecture 0133002352 - N°Jeunesse et sports 17376 du 04/07/1939 N° Siret 32463040900021 Code APE 926 C

Accueil des représentants des clubs

Bouches du Rhône : 16 clubs / 61 voix

VB Arlésien	4
AVB Aixois	5
Aubagne VB	4
VB Ciotaden	4
GSD 13	1
Istres Ouest Provence	5
Lambesc Sporting Club	2
Marignane VB	4
Marseille Volley 13	4
Massalia Volley	3
Martigues VB	4
Salon	5
Sco	2
CO Velaux	4
Vitrolles	4
Venelles	6

Vaucluse : 15 clubs / 49 voix

ASON	4
AS Roumanille	2
AS Jules Vergne	1
Avignon VB	6
Carpentras VB	3
College Anne Franck	2
GSD 84	2
Jonquières	4
Olympique de Morières	2
US Pontet VB	5
Roquemaure	2
Tarascon VB	5

AS Tricastine	4
Vedene	4
Villeneuve	3

Alpes de Haute Provence : 0 club / 0 voix

Hautes Alpes : 0 club / 0 voix

- **Nombre de Voix en séance : 110 / 149**
- **Clubs présents ou représentés : 31 / 51**

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Ouverture de l'Assemblée Générale par Alain ARIA, Président de Ligue.

Alain ARIA souhaite la bienvenue à tous les représentants de clubs.

Afin d'être en conformité avec la demande de la FFVB, nous avons modifié les statuts et le règlement intérieur de la Ligue de Provence de Volley Ball.

Le Président remercie le bureau directeur pour le travail effectué ainsi que la CRSR pour son aide.

La problématique du comité directeur est la représentation féminine au sein des 3 collèges :

- Féminin
- Masculin
- Médical

Si nous demeurons dans la même configuration 4 femmes devraient intégrer le comité directeur ce qui entraînerait la sortie de 4 membres masculins.

Le Président propose d'augmenter le nombre de personnes au comité directeur en passant de 13 à 21 membres.

Velaux : « doit-on modifier également nos statuts dans nos clubs »

Alain ARIA : « rien n'a été dit dans ce sens pour les clubs »

Vote des statuts :

- Abstentions : 0
- Contre : 0
- Pour : 110 voix

Les statuts sont adoptés à l'unanimité.

Vote du Règlement Intérieur :

- Abstentions : 0
- Contre : 0
- Pour : 110 voix

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

L'Assemblée Générale Extraordinaire 2014 se termine à 13 heures.

Christine MOURADIAN,
Secrétaire Générale.



Alain ARIA,
Président.

